

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21-06-22

Séance du 07 juin 2021

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT **SYNTHESE DE LA REUNION DU BUREAU DU 22 MARS 2021 -** **COMMUNICATION AU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille vingt et un, le sept juin, à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes de Grandpuits-Bailly-Carrois, en séance à huis clos, sous la présidence de Monsieur Éric JEUNEMAITRE, Président.

Selon l'article 2 des statuts, le Comité Syndical est composé de **97** membres titulaires : **32** délégués pour la communauté de Communes « Bassée-Montois », **19** délégués pour la communauté de Communes de la Brie Nangissienne, **38** délégués pour la Communauté de Communes du Provinois, **4** délégués pour la communauté de communes de la Brie des Rivières et Châteaux, **1** délégué pour la Communauté de Communes des Deux Morin, **3** délégués pour la Communauté de Communes du Val Briard.

Titulaires présents : M. ET Mmes BELLACHE, BOURCIER, CARTIER, CIOTTI, DARCY, FABRE, JEUNEMAITRE, LEGRAND, LOISELET, PANNIER, RAMEAUX, VESAIGNE, BILLAULT, DEMANGE, DELANNOY, CONDAMINET, FENOT, MONTAGU, BOURBONNEUX, CASTAING, SIVANNE, MARTINEZ, BEAUGELET, DUVERNE, KOFFEL, MASSON, ROUSSEAU, THIBAUD, MYTNIK, LECONTE, HARSCOET, POMMIER, BRICHET, MEBARKI, BREUGNOT, DIACCI, LE BOUTER, SCHIDLLOWER, MARTINET, LUBIN, BOUSSARD, LE SCANFF, LE LOUEDEC, LECLAIRE.

Suppléants présents : M. et Mmes SLIMANI, BELLANCOURT, BERTRAND.

Représentés : M et Mmes MARIE (pouvoir à DARCY), FOURREY (pouvoir à BRICHET), MARTIN (pouvoir à LOISELET), LEBAT (pouvoir à JEUNEMAITRE), CRAPARD (pouvoir à BELLACHE), BAGUE (pouvoir à SIVANNE), PATRON (pouvoir à BOURCIER).

Excusés : M et Mmes PERNEL, PERRIN, HOTIN LETANG, DE MEULENAERE, ARTHUR, CANAPI.

Secrétaire de séance : Mme BOURCIER

Date de la convocation	: 27 mai 2021
Nombre de délégués en exercice	: 97
Nombre de délégués présents	: 47
Suffrage exprimé	: 54

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21-06-22

Séance du 07 juin 2021

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT
SYNTHESE DE LA REUNION DU BUREAU DU 22 MARS 2021 -
COMMUNICATION AU COMITE SYNDICAL

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que selon les dispositions du dernier alinéa de l'article L.5211-11, il doit rendre compte, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, des travaux du bureau.

En conséquence, il invite le Comité Syndical à prendre acte de la synthèse de la réunion du bureau du SMETOM-GEEODE, ci-joint.

LE COMITE SYNDICAL PREND ACTE DE LA SYNTHESE DE LA REUNION DU BUREAU DU 22 MARS 2021.

Ainsi fait et délibéré
Pour expédition conforme,
Le Président,



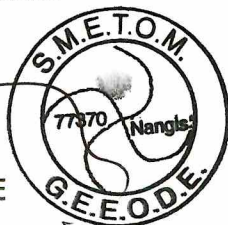
Éric JEUNEMAITRE

Certifié exécutoire et transmis en Préfecture, le 10 juin 2021

Affiché, le 10 juin 2021

Le Président,

Éric JEUNEMAITRE



Compte Rendu de la Réunion du Bureau Syndical
Du 22MARS 2021 à 16 heures

-=-=-=-=-=-

ELUS :

Présents : MMES, MS : CRAPARD, HARSCOET, LEBOUTER, BOURCIER, SIVANNE, SOSINSKI
JEUNEMAITRE, BRICHET, DELANNOY, MEBARKI

Excusée : MMES, MS, PATRON

SERVICES : Mme SOULEYREAU, Mr RAFIK,

Ordre du jour : Préparation du Comité

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2021
- 2) Information sur le compte rendu du bureau du 28 janvier 2021
- 3) Approbation du compte administratif de l'exercice 2020
- 4) Approbation du compte de gestion 2020
- 5) Approbation pour l'affectation du résultat
- 6) Approbation du budget primitif 2021
- 7) Attribution d'une subvention à la commune de Vulaines les Provins
- 8) Approbation des contributions des communautés de communes
- 9) Approbation des participations des établissements scolaires
- 10) Autorisation pour signer les dossiers des subventions

- Présentation des points du Comité
- Point sur les subventions attendues sur les différents projets :
 - Réhabilitation de 5 déchetteries
 - Opération « moins de déchets pour des œufs frais »
 - Ressourcerie de Provins
 - Développement du parc « point d'apport volontaire »
 - Développement des colonnes aériennes mobiles

Pour information :

La déchetterie de NANGIS a été provisoirement restructurée, dans l'attente de travaux de réhabilitation.

La déchetterie de DONNEMARIE DONTILLY doit être construite sur un terrain (voir avec la maire ou la CC)

- Point sur le SYTRADEM

Concernant le budget, l'augmentation de 1,50€/habitant, il n'y aura pas d'impact pour les communes du SMETOM-GEEODE. Pour 2022 l'augmentation sera à minima de 1€. Ces augmentations sont nécessaires au regard de l'augmentation de la TGAP.

Actuellement plusieurs conventions lient le SMETOM-GEEODE et le SIRMOTOM pour l'accès aux Déchetteries du SMETOM. Elles seront renégociées pour prendre en compte les travaux.

Monsieur MEBARKI demande qu'il soit discuté lors du prochain bureau l'enlèvement des encombrants.